

Axé sur le client.
Axé sur les relations.



www.groupeconseilenassurance.ca

Evaluation des polices d'assurance



Les considérations suivantes peuvent apporter une valeur et des informations significatives pour que vos polices d'assurance soient alignées sur votre situation personnelle et professionnelle. GCA propose des examens de polices d'assurance en tant que service continu à valeur ajoutée à nos clients afin d'adapter efficacement leurs solutions de police d'assurance à leurs exigences de style de vie actuelles et anticipées. Les sujets pertinents à aborder lors de l'examen de votre police d'assurance comprennent :

1. Vos besoins ont-ils changé ?

La raison initiale pour laquelle vous avez souscrit vos polices est-elle toujours applicable ? Souvent, le besoin d'une assurance vie change en raison des facteurs suivants :

Axé sur le client.
Axé sur les relations.



www.groupeconseilenassurance.ca

LE GROUPE CONSEIL EN ASSURANCE

- Vos enfants sont grands et vous n'avez plus besoin de les soutenir financièrement ;
- Vous avez peut-être vendu votre entreprise et avez besoin de conseils en matière de planification successorale et de préservation du capital ;
- Vous aurez peut-être maintenant besoin d'une assurance vie pour financer l'impôt sur les gains en capital et d'autres frais de succession ;
- Vous désirez peut-être faire des dons de bienfaisance ou des legs philanthropiques ;
- Modification du revenu suite à des changements dans la vie (c.-à-d. augmentation de salaire importante, nouveau poste, départ à la retraite) ; et
- Autres produits d'assurance applicables à des circonstances changeantes (c.-à-d. assurance invalidité, maladies graves ou soins de longue durée).

Un examen de votre assurance peut vous aider à déterminer pourquoi vous pourriez ou non avoir besoin d'une assurance vie aujourd'hui et vous permettra d'ajuster votre portefeuille d'assurance vie en conséquence.

2. Votre santé ou votre mode de vie a-t-il changé ?

Les changements dans votre état de santé ou votre mode de vie peuvent avoir un effet profond sur les coûts du contrat ou sur le type de couverture nécessaire, selon les conditions suivantes :

- Si vous avez arrêté de fumer, vos primes pourraient être réduites considérablement ;
- Si vous n'exercez plus d'activités, comme le pilotage d'avions privés, la plongée sous-marine ou la course de véhicules motorisés, vos tarifs pourront être réduits ;
- Si votre état de santé s'est détérioré, vous souhaitez peut-être convertir vos polices d'assurance temporaire en polices permanentes pour bénéficier des taux inférieurs qui ne vous sont pas offerts grâce à une nouvelle police.

Axé sur le client.
Axé sur les relations.



www.groupeconseilenassurance.ca

LE GROUPE CONSEIL EN ASSURANCE

Un examen de votre politique contribuera également à garantir que votre style de vie et votre santé sont reflétés dans votre politique.

3. Votre couverture est-elle proposée à un prix compétitif ?

Les primes d'assurance-vie temporaire diminuent pour les raisons suivantes :

- Amélioration de la mortalité ; et
- Concurrence intense entre les transporteurs.

Un examen du prix de votre couverture déterminera si votre couverture est rentable ou si elle peut être obtenue auprès d'un autre opérateur pour moins d'argent.

4. Le montant de la couverture d'assurance est-il adapté à vos besoins ?

À mesure que votre valeur nette augmente, il n'est pas rare qu'il soit nécessaire d'augmenter votre couverture. La souscription d'une assurance vie supplémentaire pour répondre aux besoins de votre famille peut être justifiée. En revanche, il peut arriver que vos besoins changent d'une manière qui vous permet de diminuer votre couverture. Dans les deux cas, il est important que votre couverture soit adaptée à vos besoins actuels. Si votre couverture actuelle dépasse vos besoins actuels, vous pourrez peut-être ajuster les prestations ; Vous pouvez également envisager de désigner un organisme de bienfaisance comme bénéficiaire ou de racheter les polices inutiles contre de l'argent. Si la couverture est inadéquate, vous pourrez peut-être souscrire une assurance vie supplémentaire pour répondre aux besoins de votre famille. Un examen détermine le montant approprié d'assurance-vie que vous devez conserver.

5. Votre assurance vie est-elle coordonnée avec votre plan successoral ou d'affaires global ?

Le manque de coordination entre l'assurance vie et un plan successoral et/ou d'affaires peut être dévastateur, mais il faut l'éviter en tenant compte des éléments suivants :

Axé sur le client.
Axé sur les relations.



www.groupeconseilenassurance.ca

LE GROUPE CONSEIL EN ASSURANCE

- Comment vous avez élaboré ou modifié un plan successoral ou d'affaires qui intègre vos polices d'assurance vie ; et
- Comment les avantages fiscaux de l'assurance-vie peuvent être maximisés grâce à une conception appropriée de la propriété et des bénéficiaires.

Un examen de votre planification successorale et successorale par un conseiller GCA peut vous aider à identifier les lacunes et vous proposer des options pour atténuer leurs effets.

6. Les bénéficiaires que vous avez désignés sont-ils adaptés à votre situation actuelle ?

Vos désignations de bénéficiaires continuent-elles de correspondre à vos souhaits ? Souvent, les circonstances changent, mais pas la désignation des bénéficiaires.

- Tous les bénéficiaires et bénéficiaires subsidiaires ont-ils atteint l'âge de la majorité et sont-ils compétents pour gérer des capitaux qui pourraient représenter des sommes considérables ?
- Quelles conséquences fiscales, le cas échéant, vos désignations de bénéficiaires actuelles entraînent-elles ?

Un examen de vos bénéficiaires désignés vous permettra de déterminer si des changements de bénéficiaire sont justifiés.

7. Avez-vous le type de police le plus approprié à votre situation ?

Depuis 2000, les types de produits d'assurance-vie disponibles ont radicalement changé. Les polices d'assurance vie temporaire et permanente sont désormais disponibles sous de nombreuses formes. Chaque type possède des caractéristiques uniques qui peuvent être mieux adaptées à certaines situations qu'à d'autres. Un examen permet de

Axé sur le client.
Axé sur les relations.



www.groupeconseilenassurance.ca

LE GROUPE CONSEIL EN ASSURANCE

vous assurance vie pourrait vous amener à vouloir échanger votre protection actuelle contre une protection différente. Si vous échangez votre police contre une autre, vous devez considérer les problèmes suivants avant de vous engager dans l'échange :

- Il existe différentes caractéristiques selon les produits d'assurance. Soyez clair sur les caractéristiques ainsi que sur le coût avant d'échanger votre police actuelle ;
- Il existe des différences dans les primes et autres coûts selon les polices. Assurez-vous de bien comprendre les primes qui devront être payées maintenant et à l'avenir, ainsi que les coûts impliqués avant d'échanger votre police actuelle ; et
- En cas de remplacement d'une police d'assurance, la plupart des polices comportent des dispositions au cours des deux premières années qui pourraient avoir une incidence sur l'obligation de l'assureur de payer une réclamation.
- Si l'utilisation de produits d'assurance vie, tels que l'assurance vie universelle ou l'assurance vie entière avec participation, est recommandée dans le cadre du concept de planification, ces produits doivent être accompagnés d'une clause de non-responsabilité. Il est essentiel d'examiner attentivement le matériel avec un conseiller avant d'acheter ces produits.

8. Votre politique fonctionne-t-elle comme présenté initialement ?

Les changements dans le taux d'intérêt ou le taux de participation et le coût de l'assurance peuvent affecter plusieurs aspects de votre police, notamment le montant de votre prime, la durée de la période de paiement des primes et la durée de votre police. Un examen périodique aidera à déterminer si des ajustements amélioreront les performances ou sont nécessaires pour préserver les avantages de la politique.

Axé sur le client.
Axé sur les relations.



www.groupeconseilenassurance.ca

9. Une stratégie d'assurance permanente permettra-t-elle d'économiser des impôts ?

Avez-vous des actifs de placement qui génèrent un revenu imposable important et qui sont destinés à être légués à vos enfants ou petits-enfants ? L'assurance vie permanente permet un report d'impôt ou les revenus de placement sont transmis en franchise d'impôt aux bénéficiaires au décès.

10. Avez-vous perdu la trace de votre montant d'assurance ?

De nombreuses personnes souscrivent une assurance auprès de diverses sources au fil des ans. Ils peuvent obtenir une politique de leur travail, puis en ajouter d'autres par eux-mêmes. Ils peuvent également bénéficier d'une assurance supplémentaire lorsqu'ils obtiennent un prêt hypothécaire ou contractent un emprunt. Si vous ne faites pas le suivi, vous ne pourrez peut-être pas déterminer si vous disposez d'une couverture suffisante ou si vous payez pour une couverture dont vous n'avez pas besoin. Un conseiller GCA peut revoir votre couverture d'assurance dans le cadre de votre bilan financier annuel.

Pour plus d'informations sur les examens des polices d'assurance, veuillez contacter un conseiller GCA dès aujourd'hui.

Canada Est et Ontario (Anglais) :

Guy Bentley, Président
(416) 363 0072
gbentley@iagi.ca

Canada Ouest (Anglais) :

Janice Tchida,
Conseillère en Assurance
(587) 393 2813
jtchida@iagi.ca

Québec (Français) :

Lissa-Marie Brossard,
Conseillère en assurance de
personnes
(514) 348 9422
lbrossard@iagi.ca